



الوكالة الوطنية لتنظيم اتصالات  
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°22/2015

Le 23 Novembre 2015 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad – B.P 2939 –Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

### L'acquisition d'équipements de contrôle et de mesures techniques.

#### Marché allotis :

- Lot n°1 : « Acquisition d'un (01) système portatif de goniométrie complet pour la localisation des émissions radioélectriques »
- Lot n°2 : « Acquisition d'un (01) banc de test pour l'évaluation de la qualité de service et de la couverture des réseaux mobiles nationaux 2G, 3G et 4G.»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'AN.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 –, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www.anrt.ma](http://www.anrt.ma)).

### Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire, pour les deux lots.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de :

- Lot n°1 : Un Million Quatre Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 400 000,00 DH TTC).
- Lot n°2 : Un Million Six Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 600 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

#### Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 – au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement.

Les prospectus, notices ou tout autre document technique doivent être déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis, et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception